

 Flandre Lys COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DÉPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS Séance du 06 juillet 2026
--	---

L'an deux mille-vingt-six, le 06 juillet, à 18 heures et 30 minutes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Flandre Lys se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de la Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Mme Dorothee BERTRAND, la Présidente de la Communauté de communes Flandre Lys, le 30 juin.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents :

Du point n°1 au point n°6 : 37
Du point n°7 au point n°9 : 36
Du point n°10 au point n°20 : 38
Du point n°21 au point n°26 : 37
A partir du point n°27 : 38

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants :

Du point n°1 au point n°6 : 41
Du point n°7 au point n°9 : 40
Du point n°10 au point n°20 : 42
Du point n°21 au point n°26 : 41
A partir du point n°27 : 42

Etaient présent(e)s : M.BAILLION Olivier, Mme BEAGUE Audrey, Mme BERTRAND Dorothee, M.BLERVAQUE Philippe, M.COLPAERT Yves, M.CÔTÉ Alexandre, Mme DEBAISIEUX Nathalie, Mme DELANNOY Christelle, M.DUBUS Frédéric, M.DUPAS Michel, Mme DURIBREU Fabienne, Mme EVRARD Monique (du point n°1 au n°6, du n°10 au n°20 puis du n°27 à la fin du conseil), Mme FRANÇOIS Claire, M.GISQUIERE Sébastien, Mme HERDIN Andrée (à partir du point n°10), Mme HIEL Anne, M.HURLUS Jacques, M.KUJAWA Philippe, M.LABERGERIE Éric, M.LEGILLON Sébastien, M.LELEU Mathieu, Mme LEROY Anne-Sophie, M.LORIDAN Bruno, Mme LORPHELIN Martine, M.MAHIEU Philippe, Mme MANCEY Véronique, M.MOUQUET Denis, Mme MURA Annick, M.NORO Bruno, Mme PETIPRET Sabine, M.PRUVOST Philippe, Mme PUCHOIS Claudine, M.RAVET Pierre-Luc, Mme RUCKEBUSCH Geneviève, M.TIMLELT Frédéric, M.VERMEESCH Olivier, Mme VILLE Augustine, M.WIART Bruno.

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Mme BROUARD Bénédicte, pouvoir donné à M.PRUVOST Philippe
Mme DURUT Jocelyne, pouvoir donné à M.BLERVAQUE Philippe
M.DUYCK Joël, pouvoir donné à M.GISQUIERE Sébastien
M.HENNEON François-Xavier, pouvoir donné à Mme VILLE Augustine

Absentes :

Mme EVRARD Monique (du point n°7 au point n°9 inclus et du point n°21 au point n°26)
Mme HERDIN Andrée (jusqu'au point n°9 inclus)

Secrétaire de séance : M.MOUQUET Denis

Délibération n°2026D172- Affaires Générales – Budget Général- Versement d’une subvention d’équilibre au budget Port de plaisance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°2026D153 du 09 juin 2026 adoptant le budget supplémentaire 2026 du budget général de la Communauté de communes Flandre Lys,
Vu la délibération n°2026D159 du 09 juin 2026 adoptant le budget supplémentaire 2026 du budget Port de plaisance de la Communauté de communes Flandre Lys,
Vu l’avis favorable de la Commission Affaires Générales du 17 juin 2026,

Au regard des articles L.2224-1 et L.2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés par les collectivités, doivent être équilibrés en recettes et en dépenses.

Le budget annexe port de plaisance retrace tant en dépenses qu’en recettes son exécution budgétaire. Lors du vote du budget supplémentaire 2026, il est prévu, au budget général, le versement d’une subvention à la section de fonctionnement ainsi qu’à la section d’investissement sur le budget annexe port de plaisance afin d’assurer son équilibre budgétaire.

En fonctionnement le montant est de 29 710,00 € et de 349 157,65 € pour l’investissement.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil communautaire :

- d’approuver le versement d’une subvention du budget général au budget annexe port de plaisance pour un montant de 29 710,00 € en fonctionnement et de 349 157,65 € en investissement.
- de préciser que cette subvention s’inscrira au compte 74 (fonctionnement) et au compte 13181 (investissement) du budget port de plaisance et au compte 6568 (fonctionnement) et au compte 20415342 (investissement) du budget général,
- d’autoriser Madame la Présidente à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l’exécution de la présente.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l’unanimité (40 voix) la proposition ci-dessus.

A La Gorgue le 06 juillet 2026,
Pour extrait conforme au registre,

Le Secrétaire de séance,

La Présidente,

Denis MOUQUET



Dorothée BERTRAND

